



UNE PRIME POUR LES PROFESSIONNELS



Jusqu'à

1 500 €

par vélo !

**Vous souhaitez changer de mobilité ?
Votre agglo vous accompagne !**

Plus d'information :
05 61 73 38 81 - www.soleval.org



**Zone à Faibles
Émissions - Mobilité**



MàJ 2025 - Élargissement du dispositif

Prolongation du dispositif
jusqu'à fin 2026

2025



Calendar for 2025 showing dates and events.

2026



Calendar for 2026 showing dates and events.

Élargissement aux
collectivités

36 communes du SICOVAL
26 communes du Muretain Agglo
+ les 2 EPCI



Élargissement aux
entreprises de moins de
250 salariés

décision du COPIL décembre 2024



2. Aide à l'achat « vélo »



i Gamme de prix :
entre 1000 et 5000€ HT



i Gamme de prix :
entre 3000 et 12000€ HT



Investissement (achat ou location neuf ou occasion) Sans mise au rebut d'un ancien véhicule	Ancien plafond d'aide	Nouveau plafond d'aide pour les collectivités	Nouveau plafond d'aide pour les entreprises	Nouveau plafond d'aide pour les associations
Taux d'aide/ investissement	50 %	55 %	55 %	55 %
Vélo à assistance électrique	1 500 €	→ 1 500 €	→ 1 500 €	→ 1 500 €
Vélo mécanique	500 €	-	→ 500 €	→ 500 €
Vélo-cargo à assistance électrique	1 500 €	→ 1 500 €	→ 1 500 €	→ 1 500 €
Vélo-cargo mécanique	500 €	-	→ 500 €	→ 500 €
Triporteurs à assistance électrique	1 500 €	↗ 2 000 €	↗ 2 000 €	↗ 2 000 €
Remorque vélo (plateau, caisse, porte-palettes) ou d'un conteneur vélo	500 €	↗ 1 000 €	↗ 1 000 €	↗ 1 000 €
Aide maximum cumulable sur la durée totale du dispositif	20 000 €	↗ 30 000 €	→ 20 000 €	↗ 30 000 €

3. Aide au remplacement d'un véhicule



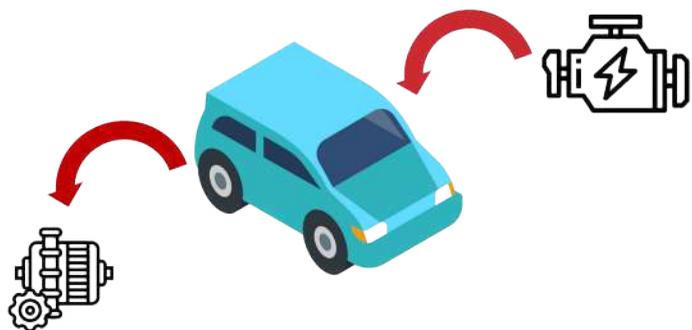
Investissement (achat ou location neuf ou occasion) Avec mise au rebut d'un ancien véhicule	Ancien plafond d'aide	Nouveau plafond d'aide pour les collectivités	Nouveau plafond d'aide pour les entreprises	Nouveau plafond d'aide pour les associations
Taux d'aide/ investissement	50 %	80 %	80 %	80 %
2 roues	2 250 €	-	-	-
Véhicule léger électrique	4 000 €	→ 4 000 €	→ 4 000 €	→ 4 000 €
Fourgonnette électrique	5 000 €	→ 5 000 €	→ 5 000 €	→ 5 000 €
Fourgon électrique	6 000 €	↗ 9 000 €	↗ 9 000 €	↗ 9 000 €
Camion électrique (PTAC inférieur à 7,5t)	8 000 €	↗ 15 000 €	↗ 15 000 €	↗ 15 000 €
Aide maximum cumulable sur la durée totale du dispositif	20 000 €	↗ 30 000 €	→ 20 000 €	↗ 30 000 €



Les véhicules GNV-BioGNV ne sont plus éligibles au FAV

4. Aide au rétrofit

La conversion d'une motorisation thermique vers une motorisation électrique



Les conversions GNV-BioGNV ne sont plus éligibles au FAV



Investissement (rétrofit)	Ancien plafond d'aide	Nouveau plafond d'aide pour les collectivités	Nouveau plafond d'aide pour les entreprises	Nouveau plafond d'aide pour les associations
Véhicule léger électrique	-		↗ 4 000 €	
Véhicule Utilitaire Léger électrique	16 000 €		→ 16 000 €	
Poids lourds	25 000 €		↘ 20 000 €	
Aide maximum cumulable sur la durée totale du dispositif	20 000 €	↗ 30 000 €	→ 20 000 €	↗ 30 000 €

5.1 Les nouvelles aides du FAV

NOUVEAU

Les VELI(s) (Véhicule Léger Intermédiaire)



Investissement (VELI) Sans mise au rebut d'un ancien véhicule	Taux d'aide pour les collectivités	Taux d'aide pour les entreprises	Taux d'aide pour les associations
Destiné au transport de marchandises Catégories L6e-BU	40 %	40 %	40 %
Destiné au transport de marchandises Catégories L6e-BU	40 %	40 %	40 %
Destiné au transport de voyageurs de la catégorie L6e-BP	40 %	-	40 %
Aide maximum cumulable sur la durée totale du dispositif	↗ 30 000 €	➡ 20 000 €	↗ 30 000 €

i Gamme de prix :
entre 6500 et 20 000€ HT

5.2 Les nouvelles aides du FAV

NOUVEAU

« package vélo » (infrastructures vélo, kit entretien et/ou sécurité,...)

Investissement (package vélo)	Aide pour les collectivités	Aide pour les entreprises		Aide pour les associations
		55 % pour les petites entreprises	45 % pour les moyennes entreprises	
Taux d'aide/ investissement	55 %			55 %
Aide maximum cumulable sur la durée totale du dispositif	↗ 30 000 €	→ 20 000 €		↗ 30 000 €

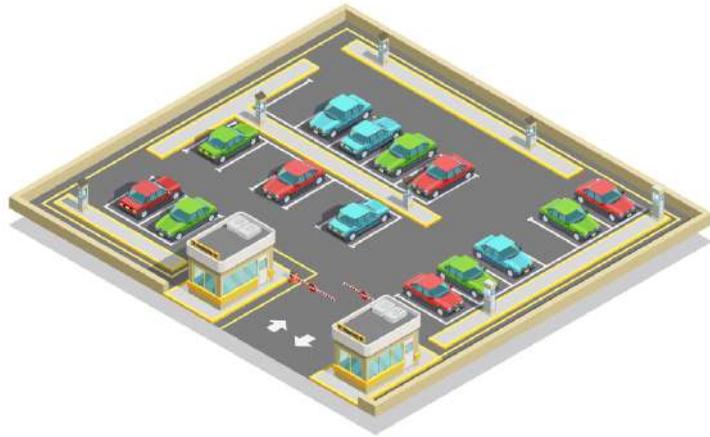


5.3 Les nouvelles aides du FAV

NOUVEAU

Diagnostics de flottes de véhicules

aide de 80% maximum de l'étude *



NOUVEAU

Achat d'un groupe frigorifique électrique pour véhicule

aide de 5 000 €/véhicule maximum *



Pour effectuer votre demande

consultez le site de SOLEVAL :



Nous joindre par téléphone : 05 61 73 38 81

Nous joindre par mail : mobilite@soleval.org

Complétez le formulaire en ligne :





UNE PRIME POUR LES PROFESSIONNELS

Jusqu'à

20 000 € !

**Vous souhaitez changer de véhicule ?
Votre agglo vous accompagne !**

Plus d'information :
05 61 73 38 81 - www.soleval.org



**Zone à Faibles
Émissions - Mobilité**

